



L'entretien des fossés.....

Le fossé, milieu de vie

Si l'on connaît bien certains habitants des fossés, comme la grenouille verte ou l'anguille, d'autres sont méconnus ou plus discrets (sarcelles d'été, fauvettes aquatiques, libellules,...).

La flore aquatique (renoncules, potamots, nénuphars,...) et celle des berges (roseaux, massettes, joncs,...) sont également extrêmement riches. La végétation des cours d'eau des Marais du Cotentin et du Bessin abrite ainsi une végétation d'intérêt européen.



A l'échelle d'un secteur de marais, la diversité des tailles et des âges des fossés génère une très grande richesse biologique. Un fossé récemment curé n'abrite pas la même flore et la même faune qu'un autre quasiment comblé, les deux sont complémentaires.

Le fossé est un milieu de vie complémentaire des prairies environnantes. De nombreuses libellules par exemple pondent dans la végétation aquatique et vont chasser au-dessus des prairies.

L'intérêt des fossés

Les cours d'eau remplissent des fonctions d'intérêt privé et d'intérêt général :

- Drainage
- Irrigation en période estivale
- Délimitation des parcelles
- Abreuvoir/réserve d'eau
- Epannage des crues
- Décantation/épuration des eaux
- Habitats naturels (faune et flore)
- Eléments paysagers



Le fossé, milieu dynamique

En zone de marais, l'absence de pente provoque un ralentissement des eaux, d'où une importante sédimentation des matières en suspension.

Ce phénomène peut conduire à un comblement progressif des fossés. Ce comblement, parfois très rapide en milieu tourbeux, s'accompagne d'une diminution progressive des végétaux aquatiques et d'un envahissement par la végétation des berges.

La "survie" du fossé nécessite donc son entretien régulier, tous les ans pour certains en milieu tourbeux, voire tous les 7/8 ans dans les substrats plus durs.



Le bon usage des fossés

Dans un souci de prise en compte de la diversité biologique et de conciliation des diverses fonctions évoquées plus haut, les actions d'entretien devraient être menées en respectant quelques règles simples :

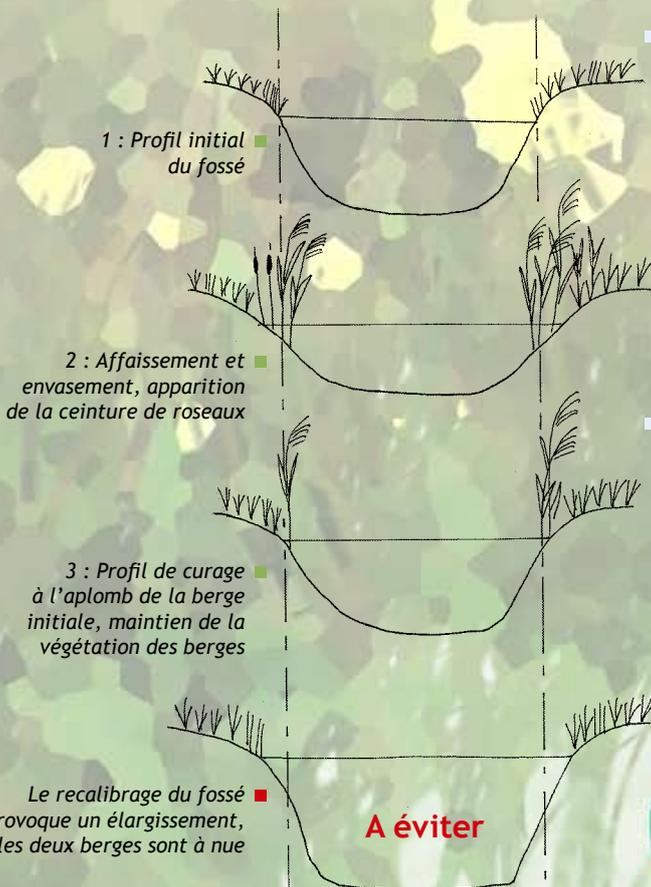
Etablir un programme d'intervention pluriannuel pour les fossés et les ruisseaux

En ne curant pas l'ensemble des fossés d'un même secteur la même année, on conserve l'ensemble des espèces présentes. Les fossés ou ruisseaux non curés vont servir de zones refuge et permettre, après les travaux, la recolonisation des secteurs curés.

(Cette précaution est essentielle pour le maintien du patrimoine biologique)

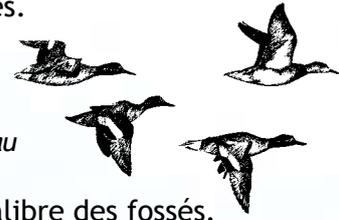
Intervenir après le 1^{er} août

Après cette date, la majorité des espèces animales et végétales ont accompli leur cycle de reproduction et se trouvent sous des formes plus résistantes. De plus, toute intervention précoce a tendance à stimuler la pousse de la végétation, les effets sont donc de très courte durée.



■ Entretenir une berge sur deux

Dans le cas d'une fauche annuelle des berges, cette recommandation permet de maintenir des biotopes favorables (libellules, canards,...), tout en assurant l'entretien des berges. Cette prescription concerne les fossés de plus de 1,5 m de large.



■ Ne pas surcreuser (curage du cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle)

Ce principe permet de respecter le calibre des fossés. De plus en préservant la végétation, il stabilise les berges et évite qu'elles ne s'écroulent.

■ Limiter le piétinement des berges

Le maintien de la végétation permet d'éviter l'érosion des berges, mais aussi la préservation d'un habitat important pour les animaux aquatiques. L'aménagement des descentes à la rivière ou la pose de pompes à museau permet également de lutter contre la fragilisation des berges et participe à l'amélioration de la qualité des eaux.



■ Ne pas curer les frayères de poissons migrateurs

(conditions particulières sur certains secteurs)

On trouve dans les rivières des marais quelques secteurs très localisés où se reproduisent des Aloses ou des Lamproies. Ce sont des secteurs de courant avec des fonds généralement caillouteux qu'il convient de ne pas curer.

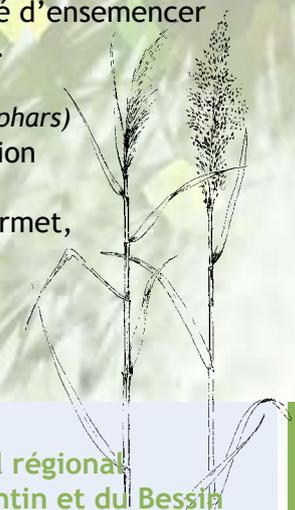
■ Régaler les boues de curage sans remblayer les zones basses ou évacuer les produits

Ces zones basses accueillent un patrimoine écologique au moins aussi riche que celui des cours d'eau, il convient donc de ne pas les remblayer.

Le régilage des produits de curage permet d'éviter la formation d'un bourrelet trop important. Afin d'éviter la colonisation par des espèces indésirables (rumex, chardons,...), il peut être recommandé d'ensemencer ces boues avec des espèces prairiales.

■ Préserver les herbiers (glycérie, nénuphars)

Ils constituent les zones de reproduction et de refuge des poissons blancs. Quand la largeur du cours d'eau le permet, on pourra faucarder uniquement sur une bande médiane.



Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin
Cantepie - 50500 Les Veys
■
tél. : 02 33 71 61 90 - fax : 02 33 71 61 91
E-mail : info@parc-cotentin-bessin.fr